

Préavis du 22 mai 2018 maintenu

Service public : tous concernés !

à FTV aussi les réformes s'annoncent périlleuses

Les réponses apportées par la direction lors de la négociation du 18 mai n'auront pas permis de lever le préavis de grève. La rencontre aura surtout permis d'échanger sur un certain nombre de thèmes.

1. Le financement de FTV

La question du financement fera partie de la vaste réforme de l'audiovisuel public voulue par le gouvernement. Des premières réponses devraient être apportées le 28 mai par la ministre de la culture. Diverses réunions se tiennent depuis des mois entre les différents acteurs, mais les arbitrages annoncés pour fin mars ont été retardés.

La direction reconnaît le caractère anxiogène de cette attente, surtout après les termes très durs utilisés par le président de la République à l'encontre de l'audiovisuel public (« honte de la république »).

La direction affirme que les échanges en cours « portent plutôt sur les missions et pas de manière monomaniaque sur les questions budgétaires ».

Face aux chiffres alarmants qui circulent (500 M€ de ressources publiques en moins) la CGT a rappelé son combat constant pour un panachage dynamique de ressources, y compris les ressources commerciales, dont la publicité. Elle a rappelé la question posée à l'occasion de la suppression de la pub autour des programmes jeunesse du seul service public : comment prétendre qu'elle puisse être nocive quand elle est diffusée

sur les chaînes publiques et pas quand elle l'est sur les chaînes privées ?

2. Le temps de travail

Réduire le temps de travail pour répondre au choc de la révolution numérique, à l'automatisation et à la robotisation, tel est la revendication des 32H portée par la CGT qui a rappelé que nos voisins d'Outre-Rhin ont, eux, franchi le palier des 28H par semaine. C'est en tout cas pour nous le meilleur remède aux suppressions d'emplois.

A contrario, la direction estime quant à elle, qu'on ne travaille pas assez longtemps à FTV. Elle évoque un « prisme nouveau » pour aborder la question du temps de travail, fondé non plus sur des plannings mais sur la réalisation de missions ou d'activités.

La CGT souligne que cette approche trouverait rapidement ses limites dans une entreprise dont les activités (fabrication de journaux télévisés, d'émissions, de magazines, de fictions, etc.) sont strictement encadrées dans le temps... Elle a également rappelé ses critiques contre la généralisation du forfait jour et des amplitudes horaires extensibles, ainsi que son application systématique aux nouveaux entrants.

3. L'emploi

La CGT est revenue sur la question des temps partiels contraints et plus largement des difficultés d'application des décisions de justice en cas de requalification prud'homale.

« *Nous ne voulons pas accorder de prime au contentieux* » déclare la direction... Ce qui fait bondir la CGT qui n'accepte plus ces sanctions infligées à ces salariés, créant des situations économiques et sociales insupportables.

La direction n'est absolument pas crédible quand elle prétend améliorer la situation des salariés précaires avec son projet d'accord sur « la régulation de l'emploi non permanent ».

Le système de seuil mis en place au 1^{er} janvier 2018 est copié sur TF1, M6 et Canal Plus. Il n'a pas d'autre but que de protéger l'entreprise en transformant les CDD actuels en intérimaires multi employeurs, taillables, corvéables à merci. Tous les systèmes de seuils aboutissent au même résultat : à la veille de pouvoir faire reconnaître ses droits, le salarié précaire est sorti des plannings et prié d'aller se faire précariser ailleurs.

Ce projet d'accord vise donc avant tout à se prémunir des démarches prud'homales des salariés précaires accompagnées par la CGT.

4. La politique salariale

La négociation en cours sur les salaires, avec une enveloppe très insuffisante, ne peut aboutir positivement. 1,4% d'évolution de la masse salariale à FTV en 2018 quand l'inflation dépasse les 1,6%, cela ne permet même pas de garantir le pouvoir d'achat !

En matière d'égalité salariale femmes/hommes France Télévisions serait dans les clous, c'est du moins ce qu'affirme la direction. Les écarts constatés (8 à 9% selon la direction) résulteraient surtout de la structure d'effectifs. Les femmes étant moins présentes chez les journalistes ou chez les cadres supérieurs où les salaires sont plus élevés, et plus présentes dans les secteurs administratifs où les salaires sont inférieurs, cela expliquerait les écarts. Pour la CGT, la résignation n'est pas une politique. L'entreprise doit impérativement s'attaquer aux « plafonds de verre » (l'accès à l'encadrement) comme aux « parois de verre » (l'accès à tous les métiers).

Le préavis de grève du 22 mai est maintenu et la CGT appelle les salariés à rejoindre les manifestations organisées sur tout le territoire.

Tous en grève le 22 mai
Pour la défense de nos services publics
et de notre modèle de société !

Paris, le 22 mai 2018